

Cependant, ainsi que je l'ai dit, le roi, en fixant son attention sur l'organisation future des états-généraux, auroit parlé pour la première fois des deux chambres à l'assemblée nationale, si sa majesté avoit adopté le projet que je mis sous ses yeux au mois de Juin 1789. Les événemens du mois de Juillet ayant beaucoup changé la situation des affaires, j'aurois pu reprendre la même idée à mon retour de Basse, et je le fis en conversation avec divers députés ; mais les communes, à cette époque, ne songeoient qu'à tirer avantage des nouvelles circonstances, et les dispositions politiques qu'elles auroient adoptées avec empressement dans d'autres tems ne leur convenoient plus. Il est permis de douter qu'elles ayent eu raison de préférer pour tous les tems la constitution du corps législatif en une seule et même assemblée, il est permis de douter qu'elles aient eu raison de parler avec tant de dédain de la liberté angloise ; car le jugement de toute l'Europe, et le sentiment profond de toute une nation, heureuse et prospère par une constitution à laquelle cent années d'expérience l'ont chaque jour attachée davantage ; ces considérations méritoient, je le crois, d'être approfondies plus long-tems ; et c'est au nom de la liberté qu'on eût pu les faire valoir, car, selon le cours des événemens, la rapidité des résolutions législatives pourroit lui être un jour bien funeste.

Une circonstance mémorable sembloit fortifier cette réflexion. C'est l'adoption de deux chambres ou deux sections par la nation américaine, par cette nation qui a fondé sa liberté loin du tumulte de l'Europe, et en lisant, comme nous, dans l'histoire du monde, et dans les annales du cœur humain. Cependant, combien n'est pas plus dangereuse, dans un pays tel que la France, l'attribution de la législation entière à un seul vote et à une seule chambre ; combien n'est elle pas plus dangereuse dans un pays où la mobilité du caractère national rend la circonspection du législateur si nécessaire ; dans un pays infiniment peuplé, et où tous les hommes rapprochés les uns des autres, sont susceptibles d'être emportés par une même impulsion ; dans un pays où le mélange inévitable du plus grand luxe et de la plus grande pauvreté, entretiendra toujours le désir d'un changement de situation ; dans un pays encore qui n'est pas, comme l'Amérique, uniquement agricole, mais où une grande partie du peuple, dévouée aux travaux des manufactures, et au service des riches, se trouve réunie en grande masse au centre de nos cités corruptrices ; dans un pays sur-tout où la morale et l'esprit religieux vont en déclinant, et n'offrent plus de barrière suffisante aux grands écarts des passions ; dans un pays enfin, où des connexions habituelles avec les autres états, peuvent amener plus facilement des événemens favorables aux révolutions intérieures ? Il faut à un pareil royaume un corps législatif qui marche avec mesure, et qui ne se trompe jamais, afin d'entretenir la subordination par un sentiment continuel de respect ; et il le faut encore davantage, lorsqu'on a mis en action la dernière classe du peuple, lorsqu'on lui a donné des opinions sans avoir pu lui donner des lumières ; car on se trouve alors contraint à lui présenter toujours le même tableau, toujours la même idée, et l'on n'est plus libre d'adopter les changemens que l'esprit conseille, et que les circonstances rendent souvent nécessaires.

Les opinions de M. Necker en politique sont toujours modérées, toujours appuyées sur la justice et la morale, comme sa conduite. Il croit, comme bien d'autres, que l'assemblée nationale n'avoit nul droit ni sur les propriétés et sur les consciences des particuliers, ni sur les anciennes prérogatives